

COMMUNE DE QUINTENAS

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 FEVRIER 2021

La séance ordinaire est ouverte à 17h30 sous la présidence de Madame Sylvette DAVID, Maire.

Présents : Sylvette David, Bernard Penel, Nathalie Dufaud, Nicolas Carrot, Karine Fourel, Pierre Guirronnet, Roland Maniouloux, Elisabeth Deygas, Eric Chalaye, Bénédicte Pion, Mathieu Fereyre, Laure Burellier, Charlène Fanget, Elodie Beraud,

Absents excusés : Vincent Delolme (pouvoir à Bernard Penel), Sonia Arnaudon (pouvoir à Elodie Beraud), Emilien Glandut (pouvoir à Nathalie Dufaud), Antonino Wernimont

Absente : Nathalie Chaize

Nomination d'un secrétaire de séance : Elodie Beraud

Le procès-verbal du 08 janvier 2021 est approuvé à l'unanimité.

Demande de subvention DETR / DSIL 2021 : Rénovation des toitures Maison des Fromages, Cure et Lavoir, et réhabilitation des murs du Lavoir.

Madame le Maire expose le défaut d'entretien du patrimoine bâti de la commune. Plusieurs toitures sont endommagées et ne protègent plus efficacement les charpentes qui commencent à se dégrader. En conséquence, il devient urgent

- de remplacer prioritairement les toitures des bâtiments suivants : Maison des Fromages, cure, lavoir. En outre, après diagnostic effectué par des prestataires agréés, il s'avère que la toiture de la Maison des Fromages contient de l'amiante.
- de réhabiliter les murs du lavoir car ceux-ci ont été très abîmés par la végétation qui n'a pas été maîtrisée.

Le montant du projet est estimé à 35 650,49 € HT. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, sollicite une subvention auprès de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux / Dotation de Soutien à l'Investissement Local 2021 à hauteur de 30 % soit 10 695,15 € H.T.

Demande de subvention DETR / DSIL 2021 : Démolition et reconstruction de la garderie

Notre commune accueille environ 200 enfants répartis sur les deux écoles.

La gestion de la garderie et de la cantine est faite par la commune ainsi que la mise à disposition et l'entretien des locaux.

Jusqu'en 2016 la cantine et la garderie étaient dans les mêmes locaux préfabriqués.

En 2016 la commune a construit un bâtiment pour la cantine adapté de par sa taille, son accessibilité et aux normes.

La commune a pour projet de remplacer le local Garderie resté dans les locaux préfabriqués qu'il faut démolir, ces locaux étant pourvus d'amiante, non conformes à la sécurité incendie et électrique et consommateurs d'énergie. Il convient de construire un nouveau bâtiment plus accessible et neuf, permettant de réguler la consommation énergétique.

Ce nouveau local assurera un accueil qualitatif et la sécurité des enfants pendant les temps périscolaires et les vacances.

Le montant du projet est estimé à 400 000 € HT. Il se réalisera en 2 phases :

- Phase 1 : désamiantage et démolition des préfabriqués, estimé à 62 941,80 €
- Phase 2 : reconstruction du local garderie

Le conseil municipal, à l'unanimité, sollicite une subvention pour la phase 1 « Désamiantage et démolition », estimée à 62 941,80 € H.T., auprès de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux / Dotation de Soutien à l'Investissement Local 2021, à hauteur de 40 % soit 25 176,72 € H.T.

Points Divers :

Sur proposition de Madame le Maire, des délibérations sont ajoutées à l'ordre du jour initial :
Avenants aux contrats d'emprunts enregistrés auprès de la Caisse d'Epargne Loire Drôme Ardèche.

Madame le Maire fait état de trois emprunts contractés auprès de la Caisse d'Epargne Loire Drôme Ardèche. Les échéances de remboursements de ces prêts étant annuelles, il convient de changer leur périodicité pour optimiser la gestion de la trésorerie. Madame le Maire propose un remboursement trimestriel. Unanimité.

Désignation d'un correspondant Défense

Les correspondants Défense remplissent une mission d'information et de sensibilisation des administrés de la commune aux questions de défense. Ils sont aussi les interlocuteurs privilégiés des autorités civiles et militaires du département et de la région. Les correspondants défense agissent également en tant que relais pour comprendre le parcours citoyen. Ils ont aussi un rôle pédagogique sur le devoir de mémoire, la reconnaissance et la solidarité.

A l'unanimité, le conseil municipal désigne Karine Fourel comme correspondant Défense.

La commission communale des impôts directs se réunira le vendredi 19 février 2021 à 16h00 afin de formuler un avis sur l'évaluation et la mise à jour annuelle des propriétés bâties et non bâties.

La commune de Quintenas désigne Vincent DELOLME, titulaire, et Pierre GUIRRONNET, suppléant, pour représenter la commune au sein du Comité des partenaires Mobilité d'Annonay Rhône Agglo.

Quartier de Longetane : un campement sauvage et des constructions illicites ont été constatés. Un courrier a été adressé au propriétaire.

Un arrêté de péril imminent a dû être pris concernant la Chapelle des Pénitents selon les préconisations de l'Architecte du Patrimoine venu le 22 janvier 2021. Les démarches sont en cours auprès de la DRAC pour déposer un dossier de réparation en urgence.

Questions diverses

- Monsieur Roland Maniouloux explique que la construction de la Maison des Jeunes n'est pas conforme à la notice de sécurité. Il conviendra d'effectuer les travaux nécessaires pour y remédier.
- Des problèmes de circulation et de stationnement lors de la sortie des écoles sont évoqués. Un appel au civisme sera diffusé et des balisages et panneaux seront installés dès la rentrée des vacances. Par ailleurs, Madame le Maire rappelle que le plan Vigipirate est toujours en vigueur.
- Monsieur Pierre Guirronnet soulève la dangerosité de l'entrée Nord de la commune. Une rencontre a eu lieu avec la DDE pour évaluer les solutions possibles. Il suggère la mise en place rapide d'une ligne continue afin de sécuriser ce secteur.

Fin de séance : 19 h 00